

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 3 JUIN 1851.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1852.

(Voir les Nos 117 et 170 de la Chambre des Représentants, et le N^o 73 du Sénat.)

MESSIEURS,

Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1852 présente, ainsi que vous aurez pu le voir, par la note préliminaire qui le précède, une augmentation de fr. 64,303, comparativement au Budget de 1851.

Mais ce dernier Budget a donné lieu à des demandes de crédits supplémentaires, nécessitées par la nouvelle organisation du service du Trésor public.

Un crédit nouveau de 47,000 fr. est réclamé d'ailleurs pour l'administration de la caisse générale de retraite.

L'exposé des motifs de M. le Ministre des Finances et le rapport de la Section centrale de la Chambre des Représentants donnent, sur tous les articles du Budget, des détails que votre Commission des Finances a cru inutile de répéter.

Elle se borne, en conséquence, à vous faire observer, Messieurs, que des économies annoncées comme devant être la conséquence des réformes projetées en 1849, sont sur le point d'atteindre le chiffre auquel elles devaient s'élever successivement; qu'il serait difficile, peu convenable peut-être, de chercher à en introduire de nouvelles; car, si l'on a obtenu du zèle de MM. les fonctionnaires du Département des Finances ce que l'on était en droit d'espérer, il faut éviter cependant de multiplier leurs attributions, de manière à exiger d'eux plus qu'ils ne peuvent, dans l'intérêt bien entendu du Trésor.

Votre Commission croit utile de vous faire remarquer aussi que, dans le chiffre de 47,000 fr. réclamé pour l'administration de la caisse générale de retraite, 14,000 fr. seulement peuvent être considérés comme charge certaine; que les 33,000 fr. restants dépendent entièrement du développement de la nouvelle institution, et que jusqu'ici rien ne fait prévoir que cette somme soit absorbée par les remises proportionnelles et les indemnités qu'elle est destinée à couvrir.

Le Budget a été voté dans une autre enceinte sans opposition; c'est à l'unanimité que votre Commission a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Le Rapporteur,
ED. COGELS.

Le Vice-Président,
Comte COGHEN.